PLANODIS

Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la règlementation actuelle REACH n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit.

Version: 1.3

Date d'émission: 16/04/2018 Date de révision: 07/02/2025 :

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits	:	Article
Nom des produits	:	PLANODIS Std BA 10 / 13, PLANODIS Std BA13 600, PLANODIS HYDRO BA13, PLANODIS HYDRO 600 BA13, PLANODIS dB BA13, PLANODIS FEU BA13, PLANODIS MULTI BA13, PLANODIS SMART Std BA13, PLANODIS SMART hydro BA13, PLANOPLAC 40 CE Std BA13. **PURELIGHT BA13**
Groupe des produits	:	Plaque de plâtre
Code UFI	:	Non applicable.
Préciser si le produit contient des nanoformes	:	Non applicable.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	:	Plaque de plâtre conforme à la norme EN 520, destinée à la réalisation de cloisons, contre-cloisons ou plafond en locaux intérieurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance
500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger	:	Non
Mention d'avertissement	:	Non applicable.
Mention de danger	:	Non applicable.
Conseils de prudence (CLP)	:	Non applicable.
Phrases EUH	:	Non applicable.
Fermeture de sécurité pour enfants	:	Non

Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut irriter les yeux, les voies respiratoires si création de poussière.

Substance PBT : Non classé

Matière vPvb : Non classé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques. Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques.

Premiers soins après contact oculaire : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec l'enduit (pâte ou poussière au moment du ponçage), rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après ingestion : Cracher. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Potentiels soins médicaux immédiats : Se référer à la section 4.2.

Effets différés : Se référer à la section 4.2.

Port des EPI secouristes : Se référer à la rubrique 6.1.

4.2 Principaux symptomes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Réaction au feu A2-s1,d0

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Pas de produit de décomposition dangereux au dessous de 1200°C.

5.3 Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel.

Prévention (éloignement des sources inflammables etc…) : Assurer une aération suffisante.

6.1.2 Pour les secouristes

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de chute ou de casse, notamment en cas de levage.

Conseils d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker à l'intérieur. Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes. Ne pas gerber sur sol non plan. Gerber en lots complets dans la présentation d'origine intégralement conservée. Respecter les niveaux de gerbage indiqués sur les étiquettes des lots.

Lieu de stockage : Pas d'informations complémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

France	Nom local	Quartz
France	VME (mg/m³)	<= 0,1 mg/m³
France	Pour le quartz, Etex France Building Performance/Siniat recommande de respecter la valeur de 0,05 mg/m3 VME " Poussières réputées sans effet spécifique" : 10 mg/m3 sur 8h pour les poussières inhalables, 5 mg/m3 sur 8 h pour les poussières alvéolaires	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être contrôlée. Toute action mécanique (par exemple vissage, percement, ponçage, mélange, etc...) sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Eviter l'émission de poussières dans l'air en utilisant des équipements ou des outils équipés de systèmes d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de travail. Garantir une ventilation adequate du lieu de travail et en assurer la propreté.

Protection oculaire : En cas d'exposition à la poussière, porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection de la peau : Port des gants

Protection des voies respiratoires : En cas d'exposition à la poussière, porter les équipements de protection individuelle appropriés. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale, des gants, vêtements de protection et un masque anti-poussières au minimum de type FFP2.

L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives doivent être prises conformément à l'évaluation des risques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Pas de mesures particulières. Aucun risque d'ecotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne le quartz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Crème / Jaune / Vert

Odeur : Aucun(e).

pH : Aucune donnée disponible

pH solution	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	>1200°C
Solubilité	:	Dispersable et partiellement soluble.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière.

10.5. Matières inompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique lors de la mise en oeuvre de ce produit (perçage, ponçage, mélange, etc...) libère de la poussière susceptible de contenir des traces de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon. Cet avis a été émis par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) sur la base d'observations de travailleurs hautement exposés comme des mineurs et des employés du secteur des fonderies ou de la terre cuite.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le sulfate de calcium, en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Proprietés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influer sur les options de traitement…)	:	Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole spécifique, sauf impossibilité pratique, conformément à la réglementation en vigueur. S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage. Respecter la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets d'emballages.
Législation régionale	:	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations spécifiques	:	Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis à l'ADR

Non classé

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Numéro de la version	Date de la revue	Modifications
0.0	16/04/2018	Création du document
1.0	10/02/2021	Mise à jour règlementation
1.1	14/10/2024	Ajout référence commerciale
1.2	23/12/2024	Ajout référence commerciale
1.3	07/02/2025	Ajout référence commerciale

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables